



Comité Technique Ministériel 3 mars 2020 :

L'UNSa Justice boycotte le CTM afin de dénoncer l'utilisation inacceptable Du « 49-3 » pour la réforme des retraites !

L'UNSa Justice et ses composantes (**l'UFAP UNSa Justice, l'UNSa Services Judiciaires, l'UNSa SPJJ et l'UNSa SG-AC**) ont pris acte de l'annonce par le Premier ministre samedi dernier en fin d'après-midi d'utiliser l'article « 49-3 ». Cette procédure gouvernementale permet de faire passer sans vote à l'Assemblée Nationale le projet de Loi portant sur le système de retraite par points.

Cela démontre le manque de volonté du gouvernement à répondre aux interrogations légitimes des français concernant un projet de Loi aux éléments très approximatifs et aux multiples inconnues !...

L'UNSa Justice condamne l'ensemble de la classe politique, au premier chef, le gouvernement qui refuse le débat en contractant le calendrier parlementaire pour passer en force et dans une moindre mesure, l'opposition qui s'emploie depuis le début à enliser les travaux parlementaires. Les deux ayant visiblement le même objectif : l'utilisation du « 49-3 » à des fins politiques !... Abjecte !

C'est tout simplement une honte, un déni de démocratie !...

Et pendant que les uns et les autres se rendent coup pour coup, ce sont bel et bien les français qui restent sans réponse à leurs nombreuses questions et inquiétudes !

Deux motions de censure ont été déposées à l'issue de l'annonce faite par le Premier ministre. Par conséquent, ce mardi 3 mars 2020, le gouvernement va devoir s'expliquer par un discours de politique générale et les deux motions seront soumises au vote de la représentation nationale.

Dans un tel contexte politique et face à un tel mépris du dialogue social, **l'UNSa Justice, Première Organisation Syndicale**, refuse de siéger au Comité Technique Ministériel convoqué ce jour afin de formaliser sa désapprobation sur le fond et sur la forme !

Jamais, nous n'accepterons d'être bâillonné !...

Jamais, nous n'accepterons un tel mépris du dialogue social !...

L'UNSa Justice exige d'avoir des réponses à ses questions posées depuis des mois et notamment la communication des « cas types » afin que chacune et chacun puissent vérifier concrètement leur situation.

L'UNSa Justice ne peut accepter que ce projet de Loi soit imposé sans éclaircissement ni véritable débat au sein de la représentation nationale !...

Mobilisée, l'UNSa Justice boycottera le CTM de ce jour et soutiendra toutes les formes de mobilisation visant à montrer notre profonde désapprobation !...

Paris, le 03 mars 2020
Pour les représentants UNSa Justice siégeant au CTM
Le Secrétaire général,
Jean-François FORGET